

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 08 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 11 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Les nouvelles d'Italie sont incontestablement très-graves. Des dépêches de Milan et de Florence nous apprennent que de grands mouvements de troupes s'opèrent en Lombardie et que l'on rappelle les contingents de la réserve et les soldats en congé. Elles ajoutent que les chefs des diverses gares des chemins de fer italiens et autrichiens ont reçu, soit de Vienne, soit de Florence, l'ordre de modifier leurs services et de suspendre, non-seulement le transport des marchandises mais même, à partir du premier mai, les trains de voyageurs.

Une dépêche de Brescia assure, en outre, qu'une grande agitation règne à Venise depuis la nuit du 20 au 21. La nouvelle étant arrivée d'appeler les recrues de terre et de mer, et de les mettre immédiatement sur le pied de guerre; on s'est assuré, pendant cette nuit-là, de tous les jeunes gens que l'on craignait de voir passer la frontière. Le lendemain, un grand nombre de ces jeunes gens ont été mis en chemin de fer et dirigés vers l'Allemagne.

De nombreux changements de troupes ont eu lieu en Vénétie. Les régiments italiens ont été remplacés par des régiments croates. Le Lido et tous les points de la côte sont fortifiés et reçoivent de nombreux renforts en hommes et en matériel de guerre. La ville de Trieste, qui avait invoqué son privilège de franchise, n'a pu échapper à l'obligation de fournir son contingent. On y a procédé immédiatement au tirage. 4,000 hommes de troupes ont été placés à proximité de diverses gares, sur la li-

gne de Trieste, pour être transportés où besoin sera.

Enfin, la *Gazette des Postes*, de Francfort, annonce que les régiments frontières d'infanterie sont augmentés de deux bataillons et les régiments de cavalerie d'un escadron.

La *Perseveranza*, de Milan, a reçu de Florence, le 27, les nouvelles suivantes :

« Hier, a eu lieu une conférence militaire à laquelle assistaient les généraux Cialdini et Pettiti. On a résolu de donner des ordres pour l'équipement de plus de 100,000 hommes et on y a décidé l'appel de toutes les classes. Dans le cas où les hostilités éclateraient, le roi prendrait le commandement en chef et chargerait le prince de Carignan de la régence.

« Le général de La Marmora serait nommé chef d'état-major. Le général Cialdini commanderait le premier corps d'armée et le général Durando le deuxième. Le prince Humbert aurait le commandement de la première division du premier corps d'armée et le prince Amédée celui de la première brigade. »

La *Gazette officielle* publie une circulaire du général de La Marmora aux ministres du roi à l'étranger, dont voici la partie essentielle :

« Dans ces derniers temps, les préoccupations du gouvernement et du Parlement avaient surtout pour objet la réorganisation administrative et financière et des économies à réaliser.

« L'armée était placée sur le pied de paix le plus rigoureux et les opérations de la levée ordinaire avaient même été provisoirement

différées, quand de graves complications survinrent entre la Prusse et l'Autriche. Sans méconnaître l'importance des éventualités possibles, le gouvernement ne crut pas devoir détourner le pays de l'œuvre de consolidation intérieure, se bornant à prendre quelques mesures de prudence.

« Ainsi il laissa les opérations de la levée annuelle suivre leur cours ordinaire. Il est de notoriété publique qu'aucune concentration de troupes n'a eu lieu et que la réserve et les soldats en congé n'ont pas été rappelés sous les armes. Un calme parfait n'a pas cessé de régner parmi les populations. Aucun commencement ou préparatif de tentatives privées contre les territoires limitrophes n'a eu lieu.

« Dans cet état de tranquillité et de réserve, lorsqu'on attendait partout le désarmement qui paraissait convenu entre la Prusse et l'Autriche, l'Italie se vit en butte aux menaces directes de l'Autriche. Le cabinet de Vienne prétendit, contre l'évidence; que des concentrations de troupes et l'appel de la réserve avaient eu lieu en Italie.

« Il motiva sur ces faits imaginaires la continuation de ses armements. L'Autriche ne se borna pas à mettre par ses accusations l'Italie en cause dans son différend avec la Prusse; mais elle multiplia ses préparatifs militaires et leur donna en Vénétie un caractère ouvertement hostile contre nous.

« Depuis le 22, l'appel de toutes les classes de la réserve s'est effectué avec une extrême activité dans tout l'empire.

« Les régiments des confins militaires ont été dirigés sur l'Italie. Des mesures de guerre ont été prises, surtout en Vénétie, avec une

précipitation extraordinaire, et on prend même aujourd'hui des dispositions qui suivent ordinairement l'ouverture des hostilités; par exemple, la circulation des marchandises suspendue sur le réseau vénitien que l'administration militaire a réservé aux transports de troupes et de matériel de guerre.

« Il est donc devenu indispensable pour la sécurité du royaume que les forces de terre et de mer, demeurées jusqu'aujourd'hui sur le pied de paix, soient accrues sans retard, et que nous prenions les mesures militaires réclamées pour la défense du pays. Le gouvernement italien ne fait que répondre ainsi aux exigences de la situation qui lui est faite par l'Autriche. »

Le *Globe* publie les dépêches suivantes :

Milan, le 22 avril. — Le général Pozzo a inspecté la forteresse de Pizzighitona et examiné minutieusement les positions de Formigara, Cavacurta et autres points. Toutes ces lignes seront, dit-on, fortifiées. On arme au complet les compagnies d'artillerie qui font le service de la forteresse, et on fait des préparatifs pour placer les canons sur leurs affûts.

Les forts, depuis Vérone jusqu'à la Porte-Saint-George, sont actuellement mis par l'Autriche en état de défense, et les troupes s'y exercent journellement.

Messine, 29 avril. — A l'occasion du départ du 27^e régiment de bersagliers, une foule immense a fait une démonstration en l'honneur de l'armée.

Florence, 29 avril. — L'*Opinione* annonce que le gouvernement a ordonné de surveiller la frontière du Pô et du Mincio pour empêcher

FEUILLETON.

35

LA CHAMBRE DES OMBRES.

(Suite.)

« Mais, reprit Louise, Lafleur est ici également; il est arrivé du Breil hier, et ne veut pas nous quitter.

— Alors vous m'enverrez Lafleur, n'est-ce pas? Je le préfère mille fois à ce bavard de Sylvain.

— Ensuite! dit Louise d'un air mutin, qu'est-ce que vous me demanderez encore?

— L'adieu de la châtelaine, Louise, le bout de vos doigts à baiser.

— Je ne vous en donnerai que deux, monsieur; je suis encore plus généreuse que vous, qui ne m'avez pas donné la plus petite part de votre secret. »

George prit les deux doigts de Louise, et de ceux-là voulut passer aux autres, mais il n'y gagna qu'une chiquenaude.

Louise s'enfuit en riant, ouvrit la porte de la chambre de son père, menaça George du doigt et disparut.

En mettant le pied à l'étrier, George jeta un dernier regard sur la ferme. Derrière le vitrage poussiéreux de la fenêtre du chevalier se dessinait une légère silhouette. « Ah! pensa George, tout serait-il perdu que le bonheur pourrait encore habiter ici! — Le cœur fait si bon marché des affaires. — Des affaires! le jeune homme n'y pensa mie en retournant des Ruaux à la Tour.

« Eh bien!... mon mari? s'écria Mme de la Blairie, lorsque George entra dans sa chambre; mais je n'ai pas besoin de vous interroger, continua-t-elle vivement, votre figure me dit assez que vous avez de bonnes nouvelles.

— Oui, madame, tout va aussi bien que nous pouvions l'espérer.

— Et Louise? mon enfant, ma Louise?... Non, commencez par mon mari, qu'avait-il; comment est-il? »

George avait à peine le temps de répondre à tant de questions les unes sur les autres. Mais une fois satisfaite sur ces deux points, Mme de la Blairie le laissa donner à loisir tous les détails de sa visite.

Après le souper, ils s'entretenaient longuement, les sujets ne manquaient pas. Des hôtes si chers de la ferme des Ruaux, ils passaient aux intérêts à dé-

battre; puis ils revenaient bien vite au premier objet de leurs pensées; parfois un mot du passé, puis quelques projets d'avenir: n'entrevoit-on pas comme une aurore sereine après cette sombre nuit dans laquelle toutes les calamités s'étaient réunies pour fondre sur la maison du Breil?

En ces douces causeries la soirée ne se fût pas terminée avant les premières heures du jour suivant, si un bruit de coups répétés dans l'intérieur de la Tour, en éveillant l'attention de George, ne lui eût rappelé qu'il était temps désormais de laisser la nuit achever les rêves qu'ils venaient d'ébaucher.

En sortant de la chambre de Mme de la Blairie, George ne fut pas peu surpris de sentir un courant d'air très-vif dans le grand escalier de la Tour.

« Comment! se dit-il, la porte d'entrée ouverte à pareille heure! A quoi songe Madeleine? » Il descendit rapidement. La porte était ouverte, en effet, le vent la faisait battre contre le mur; de là venait le bruit qui, tout à l'heure, en parvenant dans la chambre de Mme de la Blairie, avait mis fin à la conversation. George se disposait à refermer la porte, lorsque ses yeux s'arrêtèrent sur un objet de forme indéfinie qui apparaissait à grande distance dans l'avenue du château. Quelques pas faits dans la cour

lui permirent de distinguer, plus loin encore, un second objet semblable au premier; à n'en pas douter, c'étaient deux êtres humains fuyant de toute la vitesse de leurs jambes.

« Allons, pensa George, voilà des maraudeurs en déroute; ils en voulaient à mes fagots probablement; ce qui m'étonne, c'est que Sultan n'ait pas donné l'éveil. Peu importe, d'ailleurs; courez tant que vous voudrez, je ne me mettrai pas à vos trousses. » Cette réflexion faite, il ferma la porte et regagna sa chambre.

XXII.

Le lendemain matin, sa première visite fut pour la cuisine. D'habitude il ne s'occupait guère du ménage; mais en ce moment la présence de Mme de la Blairie lui imposait des soins inaccoutumés. Dame Herbault paraissait en retard, elle vaquait à son travail avec une brusquerie de mauvais augure pour ceux qui viendraient le troubler; en outre, et ce symptôme était de la dernière gravité, son visage, ordinairement gras et fleuri, portait, à l'heure présente, les traces de la fatigue et d'une nuit sans sommeil.

« Madeleine, dit George sans faire aucune de ces

une tentative de volontaires contre le territoire vénitien.

La *Nazione* dit que l'armée autrichienne, en Vénétie, est portée à 200,000 hommes.

La *Gazette de Vienne* énumère les armements de l'Italie et fait observer que, quelque surprenantes qu'aient dû paraître les nouvelles de la péninsule, ces nouvelles ne pouvaient finalement que réagir sur les résolutions du cabinet de Vienne, bien que celui-ci maintienne inébranlablement la maxime de faire au maintien de la paix tous les sacrifices conciliables avec l'honneur de l'Autriche.

Quelque soin qu'il ait apporté à éviter l'apparence même d'une attitude offensive vis-à-vis de l'Italie, il ne pouvait cependant pas livrer la monarchie aux éventualités d'une guerre agressive, dont on le menaçait avec arrogance, sans motif fondé en droit et sans cause extérieure.

Le cabinet de Vienne a dû prendre en considération que personne ne lui garantit ses possessions en Italie, et qu'il ne doit donc compter pour leur conservation que sur ses propres forces. Il a dû d'autant plus commencer à se préoccuper de la sécurité de ses frontières et se tenir prêt à les défendre, qu'il s'agissait aussi de protéger, avec des moyens de communication difficiles, un littoral étendu. Les mesures ordonnées par le gouvernement autrichien ne vont pas au-delà du terme nécessaire par cette protection. Il ne dépassera pas ce terme, et le gouvernement italien joue un jeu indigne vis-à-vis de l'opinion publique en Europe, en se présentant comme menacé par l'Autriche et forcé de faire des armements.

En toute occasion, le gouvernement autrichien a nié de la manière la plus catégorique l'intention d'une attaque contre l'Italie. Il a donné, ces jours-ci, à l'occasion de ses démêlés avec la Prusse, un témoignage manifeste de son désir d'assurer et de conserver la paix. Il peut invoquer le caractère conservateur de sa politique, qui exclut toute idée agressive, et le caractère purement défensif de ses armements, tandis que depuis des mois entiers l'Italie retentit des provocations les plus insultantes contre l'Autriche. Aucun ministre n'est arrivé au pouvoir sans avoir mis dans son programme l'acquisition de la Vénétie; il n'y existe aucun parti qui voudrait renoncer, par d'autres raisons que des raisons d'opportunité, à une agression violente contre l'Autriche.

Or, si maintenant sans y être obligée, sans l'ombre d'une provocation de la part de l'Autriche, l'Italie procède subitement à des armements étendus, personne ne pourra douter, comme le gouvernement autrichien, de la portée de ces actes du gouvernement italien, mais on trouvera l'Autriche prête à repousser l'attaque et armée pour la défense.

La *Gazette de Vienne* termine en assurant que le gouvernement italien ne trouve pas même créance chez lui pour ses accusations injustes contre la prétendue attitude menaçante de l'Autriche.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, dans un article dont la forme semble révéler une origine officielle, s'attache à démontrer que si l'Autriche ne désarme pas simultanément dans toutes ses provinces, en Italie comme en Hongrie et en Allemagne, la Prusse sera forcée, dans l'intérêt de sa propre sûreté, d'augmenter ses armements.

L'*Indépendance belge* a reçu, de Berlin, le télégramme suivant :

La Prusse a envoyé isolément, au royaume de Saxe, une sommation de désarmer. Le cabinet de Berlin attend la réponse. Il prendra des mesures en conséquence.

La *Gazette de Carlsruhe* apprend qu'en réponse à une note prussienne remise à Munich, dans laquelle il était dit qu'on s'attendait à voir aussi la Bavière contremander ses armements, le gouvernement bavarois a déclaré immédiatement qu'alors, mais alors seulement qu'il verrait le risque d'une solution par les armes des questions pendantes écarté par l'entente des deux grandes puissances allemandes, il se croirait dispensé de la fâcheuse nécessité de chercher ailleurs que par la voie régulière des décisions fédérales, une garantie de la sécurité et des intérêts de la Bavière.

La *Gazette de Vienne* annonce que le ministre des finances a été autorisé, en vue de se procurer les ressources destinées à remplir les obligations de l'Etat pour 1866, à négocier un emprunt nominal de 60 millions de florins en argent contre nantissement de propriétés domaniales, auprès d'une institution de crédit.

Le ministre est autorisé à aliéner, dans les meilleures conditions possibles, les lettres de gage qu'il recevra, et aussi longtemps que leur aliénation ne sera pas reconnue opportune, à les employer comme bons de Trésor, dont il pourra émettre une valeur égale à la moitié de la valeur nominale des lettres de gage non encore aliénées.

La commission de la dette publique et du contrôle aura à contresigner ces reconnaissances (obligations) des bons du Trésor.

On lit dans l'*Union de l'Ouest* :

Le *Moniteur universel* publie un décret portant règlement d'administration publique, pour l'exécution du sénatus-consulte en date du 14 juillet 1865 sur la naturalisation en Algérie. Ce document est appelé, suivant nous, à exercer une influence fâcheuse sur l'avenir de notre colonie d'Algérie. C'est en vain que l'on avait espéré l'abandon de cette opinion, au

moins étrange, que l'Afrique française devait devenir un royaume arabe. Le décret du 21 avril donne de tels droits aux indigènes musulmans, que la civilisation chrétienne n'a plus aucune chance de pénétrer parmi eux. C'est eux au contraire, avec leurs lois et leurs mœurs, qui vont entrer dans notre armée, dans notre marine et dans notre administration civile. Avec un certificat d'aptitude et de moralité et le serment prêté sur le Coran, les Arabes deviennent admissibles à tous les emplois.

N'y a-t-il pas lieu de regretter aujourd'hui que le sénatus-consulte de 1865 ait attribué au gouvernement le droit de consommer, par un simple règlement, une révolution aussi considérable dans la situation respective de l'Algérie et de la France et dans les rapports bien autrement délicats de la civilisation chrétienne avec l'islamisme?

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. le Préfet de Maine-et-Loire a reçu dimanche, à l'hôtel de la Sous-Préfecture, toutes les autorités civiles et militaires de notre ville. M. le général Crespin lui a présenté l'état-major de l'Ecole de cavalerie et tous les officiers du cadre. Puis ont été successivement admis : M. le président et les membres du tribunal civil, M. le procureur impérial, M. le substitut, M. le maire de Saumur et le conseil municipal, le tribunal de commerce, le clergé de Saumur, M. l'inspecteur d'académie, M. le principal du collège et tout le corps enseignant de Saumur, enfin les chefs de services et les employés des diverses administrations.

M. Porriquet s'est montré plein de bienveillance pour tous et a adressé quelques paroles flatteuses à chacun des fonctionnaires.

Dans la soirée, M. le Préfet est venu à l'Hôtel-de-Ville, dont M. Chedeau lui a fait les honneurs. Il a visité les vastes et élégantes salles, le musée, la bibliothèque, puis M. Porriquet s'est rendu au Théâtre; l'extérieur de ce monument l'avait déjà séduit, et il a examiné l'intérieur de la salle et les dépendances avec un intérêt tout particulier.

M. Porriquet n'a point oublié les Hospices; il a consacré à la visite de cet établissement une grande partie de la soirée. Il a parcouru le chantier, étudiant la distribution des bâtiments par rapport à l'organisation des divers services et s'est montré très-satisfait.

Le premier magistrat de notre département a quitté Saumur hier matin, il s'est rendu à Fontevault. Dans toutes les communes sur son passage, les conseils municipaux convoqués lui ont fait un accueil des plus sympathiques.

M. Porriquet a été reçu à Fontevault par M.

le directeur de la maison centrale; le soir même il est rentré à Saumur pour présider aujourd'hui le conseil de révision. Déjà les jeunes gens de notre ville et des communes limitrophes parcourent nos rues en chantant avec leur entrain accoutumé.

LA QUESTION AGRICOLE.

Il n'y a point de question économique qui éveille au même degré que la question agricole, la sollicitude du gouvernement. Cette vive et continue sollicitude s'explique: qu'a-t-il en effet de plus important que ce qui touche à l'existence de vingt millions de Français?

Pour remédier au mal dont souffre l'agriculture, mal qu'on exagère à plaisir ou par esprit de parti, doit-on réglementer, protéger ou entraver, s'en rapporter en un mot, à la sagesse du législateur, ou bien doit-on s'efforcer à la prévoyance individuelle, prévoyance que l'économie politique trouve supérieure à celle des lois.

Quoiqu'on fasse, il faut bien le reconnaître, en France, l'industrie agricole, qui devrait primer toutes les autres, est restée bien en arrière.

Quelles sont donc les circonstances qui peuvent influer sur cette grave situation de l'agriculture en France? C'est que le capital matériel et intellectuel lui manque. La prospérité de l'agriculture dépend du plus ou moins de ces capitaux appliqués solidement à la terre. Si ces capitaux cessaient d'être appliqués à l'industrie agricole, la terre deviendrait bientôt insalubre et stérile. Aujourd'hui les capitaux sont enlevés à l'agriculture, par les impôts de toute sorte, les centimes additionnels, les emprunts des villes. Les séduisantes promesses de la Bourse captent les propriétaires et les cultivateurs eux-mêmes. Les ouvriers des campagnes émigrent vers les villes à la suite du capital, heureux ceux qui ne s'étiolent pas! Heureux le capital qui n'y est pas employé improductivement!

Nous ne voulons point discuter ici sur l'absentéisme, c'est-à-dire sur l'éloignement trop fréquent des propriétaires de leurs terres, car cette question nous mènerait trop loin; mais nous allons examiner la question du morcellement dont souffre aussi l'agriculture. Avec le morcellement, on tombe dans une agriculture rabougrie; sans doute, les agriculteurs vivent, mais ils vivent misérablement, ils avilissent le prix de leurs produits par leur uniformité de culture. Une terre morcelée ne peut pas profiter des bienfaits que la vapeur et la science mettent à la portée des agriculteurs.

Les restrictions que la loi française apporte au droit de tester, sont donc extrêmement fâcheuses, car elles tendent à la division de plus en plus grande du sol; elles nuisent à la transmission d'entreprises agricoles, qui sou-

remarques, je suis, aujourd'hui encore, de très-bon appétit; ne craignez point d'ajouter à mon ordinaire.

— Si vous êtes de bon appétit, monsieur George, c'est que vous vous portez mieux que moi, répondit la gouvernante choquée de voir que son état pitoyable ne touchait pas le cœur de son maître.

— Etes-vous malade? reprit George avec intérêt.

— Malade! on le serait à moins.

— Comment cela, Madeleine?

— Oui, à moins! et je ne m'y exposerai pas une seconde fois.

— Mais à quoi vous exposez?

— A quoi? et vous avez dormi ici, monsieur George?

— Sans doute.

— Ah ben! pour moi je n'y dormirai plus, au grand jamais. Non, non, non, tenez, monsieur George, je vous aime ben, puisque d'ailleurs c'est quasiment moi qui vous ai élevé; aussi j'en ai le cœur moulu; mais pour rester ici, au-delà du jour d'aujourd'hui, non, ben sûr, et, si ce n'avait été crainte de vous laisser manquer, je ne serais pas rentrée ce matin.

— Mais enfin, Madeleine, qu'avez-vous? et

pourquoi cela?

— J'ai qu'il se passe ici des choses!

— Bon! bon! répondit George en souriant, ce sont encore les ombres.

— Est-il, Dieu, pourtant possible de rire de ces choses-là? dit la bonne femme en laissant tomber une casserole.

— Voyons, Madeleine, reprit George, ne vous tourmentez plus, ces ombres ne reparaitront pas probablement. Et à propos, c'est donc vous qui vous êtes enfuie hier soir en laissant la porte ouverte.

— Dame! monsieur, fallait-il rester là pour tenir compagnie à du pareil monde? J'aurais été plutôt jusqu'à Bressuire toujours courant. Quand je pense que si Joson n'était pas venu me chercher pour me montrer la flamme j'aurais couché ici!

— Voilà une maison bien gardée, dit George, si Joson se sauve aussi, lui.

— La gardera qui voudra, la maison; ce ne sera toujours pas moi.

— Eh bien, j'y ferai coucher le jardinier, en attendant que vous soyez guérie, Madeleine.

— Guérie! monsieur George, je ne suis pas malade, je n'ai pas la berlue; ce que j'ai vu, je l'ai vu. Des ombres, des grands mouvements, du luisant

sur les vitres comme il doit y en avoir je sais ben où!... Non, non, je n'ai pas rêvé ça.

— Bref, Madeleine, faites-moi bonne cuisine aujourd'hui encore, allez passer la nuit à la ferme; continuez ce manège, demain et jours suivants; puis, quand vous serez suffisamment rassurée, si ces ombres ne reparaittent pas, vous reviendrez coucher à la Tour; autrement, je serais obligé de vous remplacer, à mon grand regret.

Le ton de maître donné à ces paroles pour couper court à toute réponse, George laissa dame Herbault lutter seule contre le souvenir de ses visions. « L'aventure, pensa-t-il, pourrait avoir des suites désagréables, si nous devions rester ici; mais puisque nous partons ce soir, je m'en soucie peu. D'ailleurs, Madeleine est aussi changeante qu'irritable, dans quelques heures, elle aura peut-être pris un autre parti. »

La conjecture était juste, dame Herbault tenait au vieux manoir comme la mousse au rocher; ses terreurs devaient se dissiper dans la suite en ne lui laissant qu'une source intarissable de récits singulièrement amplifiés sur la flamme et les ombres. En attendant, elle s'acquitta de sa besogne aussi bien qu'à l'ordinaire, et parut même prendre intérêt aux di-

vers événements de la journée.

Evénements, du reste, est bien le mot. Comment désigner autrement, d'abord l'arrivée du carrosse de M. de la Blairie, puis ensuite l'apparition de deux hommes de loi sur chevaux poudreux et couverts de sueur? Qui avait vu pareille chose à la Tour depuis vingt ans? Joson et dame Herbault n'en revenaient pas. George lui-même, lorsqu'il eut été prévenu, ne cacha point, à ce dernier sujet, une certaine surprise: ce qu'il attendait, il ne l'attendait pas si tôt.

Comme cela se voit en ce monde où parfois les faibles dament le pion aux forts, l'humble Gambon, mal monté, gauche de sa personne, timide et sans crédit, réussit en moins de deux jours à atteindre le but que George avait poursuivi pendant la moitié d'une semaine. Le lendemain de son départ de Châtillon, il était de retour au château de Miré, amenant avec lui l'insaisissable Noirot. Il faut en convenir toutefois, dans ce succès le hasard jouait un grand rôle. En passant à Thouars, Gambon avait appris d'un de ses confrères que l'avocat cherché par lui n'était qu'à une lieue de la ville, dans un domaine qu'il régissait. Le pauvre Dègue en bénit le Seigneur, et courut à l'endroit indiqué. Il comptait se mettre en frais d'éloquence pour vaincre les refus

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 24 mars au 20 avril.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS	
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual.						
BOUCHERS.									
MM.									
1	Remare (1).	1	6	2	7	16	47	29	56
2	Morisseau.	1	7	1	4	7	40	24	62
3	Touche.	1	1	4	4	4	22	18	33
4	Groleau.	»	»	4	»	»	11	2	14
5	Lanier.	»	»	5	»	1	19	5	12
6	Corbineau(1)	»	5	1	7	8	46	29	65
7	Séchet.	1	4	3	»	5	32	25	30
8	Prouteau.	»	»	1	3	10	12	13	13
9	Chalot.	»	2	1	1	3	20	14	29
10	Palla.	»	1	»	7	3	31	7	43
—									
CHARCUTIERS.									
MM.									
1	Müllerand.	»	»	»	»	»	»	5	13
2	Baudoin.	»	»	»	»	»	»	2	3
3	Lecomte.	»	»	»	»	»	»	8	5
4	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	3	6
5	Sanson.	»	»	»	»	»	»	2	7
6	Sève.	»	»	»	»	»	»	2	8
7	Moreau.	»	»	»	»	»	»	6	16
8	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	4	4
9	Marais.	»	»	»	»	»	»	4	4
10	Rousse.	»	»	»	»	»	»	2	5
11	Raincap.	»	»	»	»	»	»	7	4
12	Touche.	»	»	»	»	»	»	»	»

(1) Un mouton refusé pour défaut de qualité.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 28 avril.

Texte : Revue politique. — Attaque de la diligence de Mexico à Puebla, le 4 mars 1866. — Courrier de Paris. — Affaires du Chili : combat de Chayagué. — Le nouveau Cercle du Commerce à Elbeuf. — La Mi-carême d'un convalescent, nouvelle, par M. Jules Janin (suite). — Les ports militaires de la France : Brest. — Revue littéraire. — Concours central de chevaux de service français, au palais de l'Industrie. — Voyage aux îles Ioniennes. — Chronique musicale. — Publications nouvelles.

Gravures : S. M. l'empereur Maximilien arrivant à Rio-Frio, au secours des victimes de l'attaque de la diligence de Mexico à Puebla. — La diligence de Mexico à Puebla attaquée par des bandits près de Rio-Frio. — Combat des frégates espagnoles la Blanca et la Villade-Madrid contre l'escadre chiléo-péruvienne, dans le chenal de l'île d'Abtaos. Nouveau bâtiment du Cercle de Commerce à Elbeuf. — Les ports militaires de la France : Brest (2 gravures). — Concours central de chevaux de service français, au palais de l'Industrie. — Voyage aux îles Ioniennes (3 gravures). — M^{lle} Mela, tenor. — Les animaux peints par eux-mêmes (5 gravures). — Rébus.

En lisant les volumes qui composent la collection des *Drames du Nouveau-Monde* (1), on se croirait le jouet de l'imagination de l'auteur, tant M. Jules B. d'Auriac sait faire agir ses personnages avec facilité et rendre émouvants les épisodes de ses récits. Déjà *l'Esprit Blanc* (1 vol. 2 fr., Brunet, 31, rue Bonaparte, Paris; départements, tous les libraires) avait semblé une fiction, tant les faits, historiques cependant, qui y sont relatés, étaient pleins de drame et de palpitant intérêt; aujourd'hui *l'Aigle noir des Dacotahs*, qui vient de paraître (1 vol. 2 fr., Brunet, 31, rue Bonaparte, Paris; départements, tous les libraires), transporte le lecteur dans les environs du Lac Salé, au milieu des scènes les plus imposantes du désert; là il voit les premiers *Mormons* aux prises avec les descendants de ces races antiques d'Indiens si fiers, si indomptables : on sent la civilisation qui s'infiltré peu à peu dans ces régions lointaines, on assiste aux dernières résistances de la barbarie. On peut dire que ce livre est une œuvre supérieurement

(1) Première série : *La Sirène de l'Enfer*; — *L'Ange des Prairies*; — *Les Parias du Mexique*; — *La Tribu du Faucon Noir*; — *Les Écumeurs de mer*; — *Les Fils de l'Oncle Tom*. — Chaque volume 2 fr.

correcte; il a l'entrain et le brio que comporte le personnage de Figaro, et nous avons concouru de grand cœur aux applaudissements dont il a été l'objet. Mais..., comme Peponnet des Faux Bonshommes, il faut qu'à côté de nos éloges, nous ayons une restriction à ajouter à ce jugement flatteur.

Si un tragédien — fût-ce un Talma! — se permettait de changer un hémistiche de Racine ou de Corneille, le public, à bon droit, se révolterait et crierait au sacrilège. Il nous semble que les intentions du compositeur, et par-dessus tout quand ce compositeur s'appelle Rossini, doivent être non moins scrupuleusement suivies, et partant, nous ne saurions admettre les points d'orgue ni les fioritures qui ne se trouvent pas chiffrées sur la partition.

On nous objectera sans doute que ce sont là des traditions que l'usage a consacrées; tant pis! pour le public qui leur a donné droit de cité; quant à nous, nous ne cesserons de les déplorer chaque fois qu'elles se présenteront.

Un diamant bien pur et finement taillé ne devient pas plus beau quand on ajoute à sa monture primitive des ornements que l'orfèvre n'a pas jugés utiles. Nous en dirons tout autant à M. Alziéu qui, en outre, charge le rôle de Bazile avec une exagération qui dépasse le bouffe. A part ces défauts, qu'il peut aisément corriger, cette basse nous paraît une bonne acquisition.

Bartholo est fort difficile à chanter, chacun sait ça. Les artistes qui tiennent cet emploi en province n'ont pas d'ordinaire cent mille francs dans le gosier. Il faut donc s'estimer fort heureux quand ils chantent dans le ton. M. Jolly est de ce nombre; il est de plus comédien consciencieux et mérite de légitimes félicitations.

Nous avons gardé pour la bonne bouche la sémillante Rosine. M^{me} Labat a eu les honneurs de la soirée. Cette prima dona, au profit de laquelle nous pourrions employer la litanie d'adjectifs de M^{me} de Sévigné, a été trop chaudement acclamée par l'auditoire pour qu'il y ait lieu d'apprécier longuement son talent. Elle a conquis les sympathies du public saumurois qui nous paraît éclairé sur l'art autant qu'indulgent envers les artistes, et la saison théâtrale lui fournira de nombreuses occasions pour témoigner son admiration à la cantatrice.

Quant à l'orchestre, nous pensons que la ville doit offrir des ressources pour le compléter et lui assurer cet ensemble d'harmonie qui ajoute tant de charmes à la mélodie. S'il en était autrement, et que comme la plus jolie fille du monde, elle ne peut donner que ce qu'elle a, il nous resterait à exprimer le regret de ne pas voir cet élément de succès à la hauteur d'une salle de spectacle qui fait honneur à l'édilité qui en a surveillé l'exécution, à l'architecte qui en a élaboré les plans, et qui place Saumur au niveau des scènes de premier ordre.

Jules L***

Pour chronique locale : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Des dépêches de Vienne et de Bruxelles nous donnent, sur la foi de *l'Ost Deutsche Post*, l'analyse de deux nouvelles Notes qui auraient été adressées le 27 avril au gouvernement prussien par le cabinet de Vienne.

Dans la première, le gouvernement autrichien refuse le désarmement général demandé par la dernière dépêche prussienne; mais il déclare qu'il est prêt à rappeler vers l'intérieur ses troupes qui sont à la frontière prussienne, si la Prusse consent à ne pas considérer comme des armements dirigés contre elle les mesures qu'il est obligé de prendre en Italie.

Dans la seconde, il s'attache à démontrer qu'il est urgent de régler la question des duchés, et discute la solution définitive à adopter.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

nature m'a octroyée, que tout le bien que vous pourrez penser de moi n'égalera jamais celui que je me plais à m'accorder.

Ce préambule, qui n'a d'autre raison d'exister que le besoin inhérent au métier de tireur à la ligne, ce préambule, dis-je, ayant suffisamment atteint son but, j'aborde, sans nouvelle transition, l'examen de la représentation du *Barbier de Séville*, à laquelle j'ai assisté.

Le *Barbier* et *Guillaume* constituent, sans centredit, les chefs-d'œuvre de Rossini, l'un des plus féconds compositeurs que nous connaissions.

Ces deux partitions, si différentes de style et de genre, qui ont terminé la carrière de l'illustre maestro, comme si l'inspiration humaine ne devait franchir davantage les horizons du sublime, n'ont pas conquis tout d'abord la place honorable qu'elles occupent de nos jours dans le répertoire, et l'une et l'autre ont essayé bien des revers avant que de s'acclimater sur nos scènes lyriques.

Mais, de même que la vérité, le génie parvient toujours à s'imposer, et que de fois nos devanciers qui l'ont nié — *Guillaume* a été sifflé au début — ont dû depuis se frapper la poitrine en disant leur confiteur!

A vrai dire, les deux opéras qui tiennent en même temps du style italien par le trait, et du style français par la forme, ont dû dérouter quelque peu les routiniers de l'école classique de 1830; mais il serait oiseux, à propos de compte-rendu, d'entreprendre de seconde main la campagne que M. Azevedo vient de finir dans *l'Opinion nationale*, et nous avons hâte de revenir à notre sujet pour ne plus le quitter.

La comédie de Beaumarchais, arrangée ou plutôt dérangée en libretto par Castille-Blaze, était de nature à imprimer à Rossini cette facture vive, cette gaieté de bon aloi qui s'adaptent si bien aux situations et jettent, à travers l'œuvre, comme une fusée en gerbe, des trilles et des vocalises qui, soutenues par une orchestration exempte de cuivres, sont presque toujours l'écueil des artistes français.

A cette heure où la valeur des tenors se mesure, moins d'après la méthode, que par les notes élevées de poitrine qu'ils peuvent lancer, le chanteur qui s'acquitte convenablement du rôle d'Almaviva devient un *rara avis* que les succès de *Gladiateur* seuls parviendraient à rétribuer selon ses prétentions, aussi n'avions-nous nullement espéré que M. Berti s'en tirerait avec grand honneur.

La sérénade du premier acte surtout exige des qualités que cet artiste est loin de posséder, et nous sommes convaincu que les créations des Roger lui sont moins défavorables; toutefois nous ne pouvons passer sous silence la mauvaise diction de M. Berti qui, au point de vue du comédien, a encore énormément à étudier.

M. Lambert a la voix souple, étendue et

— Mais pourquoi? je ne suis pas intéressé dans l'affaire.

— Très-intéressé! au contraire, comme seigneur dominant du Breil.

— Je ne comprends pas. N'importe, vous allez voir les titres de Miré.

Lorsque Noirod se vit entouré de parchemins à qui plus jaunes et plus enfumés les uns que les autres, ses yeux s'animent, il frotta ses lunettes, les remit sur son nez de faucon, huma longuement une prise de tabac; puis, étendant ses mains l'une à droite, l'autre à gauche :

« Ici le Breil, là Miré, ne confondons pas : Monsieur Gambon, je vous commets à la garde de ces pièces, quand j'en laisserai une devant moi, vous la remettrez en son lieu; de cette façon, j'aurai fait dans un instant. »

Prenant alors les liasses successivement, il les compulsait avec soin ou les rejetait sans même les delier après en avoir lu les premiers mots.

(La suite au prochain numéro.)

vent ne peuvent se soutenir qu'à la condition de demeurer indivisées. En droit absolu, la liberté complète du testateur doit exister comme conséquence immédiate et inévitable de la liberté individuelle et comme conséquence du droit de propriété.

Le père de famille doit avoir le droit et le pouvoir de disposer de son bien comme il l'entend. Lui seul, mieux que personne, est à même de juger de quelle manière la transmission en sera le plus profitable à ses héritiers.

Nous qui ne jouons pas avec ces idées, nous qui ne faisons pas de ces apostasies surprenantes devant un public ébahi, nous venons vous dire, ce que nous vous avons déjà dit pour le commerce des céréales : « la liberté dans le cas de transmission de biens, comme en matière commerciale, comme en matière industrielle et agricole, doit être le seul principe à suivre et à mettre en pratique. Cette liberté permettra à l'équilibre de s'établir de lui-même; elle laissera se former des propriétés petites, moyennes ou grandes, suivant les cas, et le danger du morcellement exagéré. Il y a longtemps que Montesquieu l'a dit : « La terre n'est pas cultivée en raison de sa fertilité mais en raison de sa liberté. »

Il y a sans doute de graves inconvénients à l'existence de cette liberté, les meilleures institutions ont leur mauvais côté; mais, si comme résultat général et final le bien commun en est la conséquence, il n'y a pas à hésiter.

E. DE FOS.

Théâtre de Saumur.

Par ces temps de photographie universelle, qui commencent par le minois chiffonné d'une élève du Conservatoire pour s'arrêter au signalement judiciaire des Poncets, je m'étonne que l'on n'ait pas encore songé à faire précéder la prose de tout écrivain d'une petite vignette reproduisant le *facies* du signataire des articles.

Cela vous éviterait, lecteurs, aujourd'hui que, pour la première et unique fois, j'ai, grâce à l'obligeante hospitalité du rédacteur de ce journal, l'avantage de m'entretenir avec vous, de vous demander avec curiosité : Le critique est-il brun ou blond? chevelu ou chauve?

Rien ne me serait plus aisé que de vous donner de ma personne un portrait que la vanité des hommes en général, et celle des journalistes en particulier, rendrait des plus séduisants, mais vous ne seriez pas sans vous rappeler le spirituel Fontenelle, et de vous écrier à coup sûr : « Si l'on achetait un homme ce qu'il vaut et qu'on le revendit ce qu'il s'estime, on ferait une excellente affaire. »

Je préfère donc vous laisser le soin de me dépeindre en imagination, tel que peut être votre bon plaisir, mais non sans vous prévenir au préalable, et avec toute la modestie que la

présomés de l'avocat : grande fut sa surprise, lorsque, à sa première réquisition, celui-ci répondit sans hésiter :

« C'est juste, nous partirons demain matin. »

Et de fait, le lendemain, peu après midi, ils arrivaient à la Tour.

George les reçut avec une joie facile à comprendre.

« Monsieur Noirod, dit-il après les avoir fait entrer, je vous sais un gré infini d'avoir quitté vos affaires pour les miennes, et de vous être rendu ici avec une telle promptitude.

— C'est juste, répondit l'avocat, je vous l'avais promis.

— Aussi est-ce que j'y comptais; mais cela ne diminue en rien ma reconnaissance.

— Bon, ça va bien, voyons l'affaire.

— M. Gambon vous a déjà sans doute mis au courant?

— Oui, je sais quelque chose; avez-vous des papiers?

— Voici tout ce qui était au Breil.

— C'est juste, les papiers de M. de la Blairie. Et les vôtres?

— Les miens?

— Sans doute : les titres de Miré.

conçue, où l'intérêt ne disparaît pas devant la préoccupation constante qu'a eue l'auteur d'en faire un livre vrai à tous égards et dans lequel on ne trouvera point un seul épisode, une seule peinture qui ne soient vraiment exacts. La même observation s'applique rigoureusement au 3^e volume de la 2^e série des *Drames du Nouveau-Monde*, qui va paraître incessamment sous le titre de : *Les Pieds Fourchus*.

Marché de Saumur du 28 Avril.

Froment (l'h. 77 k.)	16 36	Paille de ratelier	67 65
2 ^e qualité (74 k.)	15 72	(hors barrière).	52 05
Seigle	11 —	Paille de litière, id.	59 85
Orge	12 —	Foin	53 80
Avoine anc. (entrée)	12 50	Grainede lin (70 k.)	28 —
Fèves	14 —	— detréfle(°/k)	100 —
Pois blancs	20 25	— de luzerne.	80 —
— rouges	17 —	— de colza.	—
Cire jaune (50 kil.)	220 —	— de chenevis	29 —
Huile de noix ord.	80 —	Amandes concas-	—
— de chenevis	48 —	sées (les 100 k.)	164 —
— de lin	53 —		

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).		ROUGES (3).		
Coteaux de Saumur 1865.	1 ^{re} qualité	100 à 120	Souzay et environs 1865.	75 à 100
Id.	2 ^e id.	80 à 90	Champigny, 1865.	1 ^{re} qualité 160 à
Ordin., envir. de Saumur 1865.	1 ^{re} id.	45 à 50	Id.	2 ^e id. 125 à
Id.	2 ^e id.	40 à 45	Varrains, 1864.	75 à 90
Saint-Léger et environs 1865.	1 ^{re} id.	40 à 43	Varrains, 1865.	75 à 90
Id.	2 ^e id.	36 à 38	Bourgueil, 1865.	1 ^{re} qualité 110 à 125
Le Puy-N.-D. et environs 1865.	1 ^{re} id.	40 à 42	Id.	2 ^e id. 90 à 100
Id.	2 ^e id.	36 à 38	Restigny 1865.	75 à 90
La Vienne, 1865.	1 ^{re} id.	28 à 32	Chinon, 1865.	1 ^{re} id. 70 à 85
	2 ^e id.		Id.	2 ^e id. 60 à 65

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

PURGE

d'hypothèques légales.

Suivant deux actes passés devant M^e Touchaleaume, notaire à Saumur, le onze janvier mil huit cent soixante-six, enregistré,

La commune de Distré, représentée par M. René-Armand Perreau, maire de ladite commune, propriétaire, demeurant à Distré,

A acquis, pour l'élargissement de son cimetière, savoir :

1^o De M. Joseph Boissier, propriétaire, et M^{me} Marie Simon, son épouse, demeurant ensemble à Distré,

Deux parcelles de vigne, situées au canton des Chauffeaux, dite commune de Distré, portées au cadastre sous les numéros 375 et 377, section E du plan cadastral, pour une contenance totale de quatre-vingt-sept centiares, joignant au levant la maison restant aux vendeurs, au midi M. Agnès et le cimetière, au couchant les vendeurs, au nord les mêmes; lesdites deux parcelles réunies en une seule, étant expliqué que M. et M^{me} Boissier se sont réservé quatre mètres carrés de terrain dans la parcelle par eux cédée pour leurs sépultures, et qu'ils consentent que ladite parcelle, au lieu d'être de quatre-vingt-sept centiares, soit de quatre-vingt-onze centiares;

2^o De M^{me} Rosalie Fournier, sans profession, épouse de M. René Agnès, demeurant à Distré,

Une parcelle de vigne, située au canton des Chauffeaux ou Clos-de-la-Maison, commune de Distré, portée au plan cadastral sous le numéro 400, section E, contenant neuf ares, joignant au levant l'ancien cimetière et au couchant le surplus du morceau de vigne restant à la vendeuse.

Les ventes ont été faites à ces conditions : d'entrer en jouissance sitôt après l'approbation préfectorale des actes, de prendre les objets vendus dans l'état où ils seront alors, de souffrir les servitudes, de payer les impôts à partir de l'entrée en jouissance, de clore le terrain acquis par des murs à chaux et à sable, de payer les frais d'acte, et, en outre, moyennant le prix, pour les parcelles vendues par M. Boissier et sa femme, de cent francs, et, pour la parcelle acquise de M^{me} Agnès, de mille cinquante francs.

Pour parvenir à la purge des hypothèques légales pouvant grever les immeubles vendus, M. le Maire de la commune de Distré a fait déposer au greffe du tribunal civil de première instance séant à Saumur, une copie collationnée desdits actes, ainsi qu'il résulte de l'acte de dépôt dressé en ce greffe, le vingt-trois avril mil huit cent soixante-six, et par exploit de Mauriceau, huissier à Saumur, du vingt-sept dudit mois d'avril, il a fait signifier et certifier ce dépôt à M. le Procureur impérial près ce tribunal, avec déclaration qu'il fera publier ce dépôt conformément à l'article 696 du Code de procédure civile.

Les anciens propriétaires sont : 1^o M. Alexandre Fournier père et M^{me} Monique-Rosalie Gautier; 2^o M. Adrien Follié et M^{me} Angélique Gané, son épouse; 3^o M. Simon Mandin.

Dressé à Saumur, par l'avoué

soussigné, le vingt-huit avril mil huit cent soixante-six.

CHEDEAU.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, en date du vingt-un avril mil huit cent soixante-six,

Il appert :

Que la dame Angélique Robidas, épouse de M. Alexandre Boissier, demeurant en la commune de Vivy, a été déclarée séparée de corps et de biens d'avec son mari.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le vingt-huit avril mil huit cent soixante-six.

CHEDEAU.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION,

Aux enchères publiques,

DE

FOURS A CHAUX

Situés commune du Vaudelnay-Rillé,

ET D'UNE MAISON,

Sise à Montreuil-Bellay,

Dépendant de la faillite du sieur Jean-Jacques THIBAUT.

L'adjudication aura lieu le dimanche vingt mai mil huit cent soixante-six, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e PELLÉ, notaire à Montreuil-Bellay.

La vente est faite en vertu d'un jugement du tribunal civil séant à Saumur, en date du dix-sept mars mil huit cent soixante-six, enregistré,

Et à la requête de M. Louis-Denis Guérin, ancien huissier, demeurant à Saumur, agissant en qualité de syndic de la faillite du sieur Jean-Jacques Thibaut, carrier et chauffournier, demeurant en la commune du Vaudelnay-Rillé, M. Guérin ayant, pour cette poursuite, constitué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur.

DÉSIGNATION DES BIENS.

PREMIER LOT.

Un logement, situé à Montreuil-Bellay, faubourg des Ponts, comprenant deux caves dont une à cheminée, une cour devant, un jardin contenant trois ares, un puits dans ce jardin, une cour au-devant, dans laquelle est un vaste hangar; une ouche au-dessus des caves, contenant quatre ares quarante centiares environ, caves dans cette ouche; le tout renfermé de murs, joignant au levant la route du Puy-Notre-Dame, au midi un sentier, au couchant le chemin de la Martellière, au nord Roulet.

Ce lot, mis à prix à huit cents francs, ci 800 fr.

DEUXIÈME LOT.

Une carrière, un four à chaux, un hangar, un puits, un jardin et un morceau de terre, partie en vigne et en sainfoin, et partie en bois-taillis, contenant un hectare six ares environ; le tout situé

A reporter. 800 fr.

Report. 800 fr.

à Chanteloup, commune du Vaudelnay-Rillé, joignant au levant le chemin de Chanteloup, au midi M^{me} Dreux, au couchant Richard et autres, au nord Louis Thibault et l'article ci-après.

Ce lot, mis à prix à trois mille francs, ci . . . 3,000 »

TROISIÈME LOT.

Une autre carrière, avec un four à chaux, deux hangars, deux écuries, une cave à côté, un puits, trois petites chambres couvertes en tuiles, terre, partie en luzerne et en vigne; le tout contenant quatre-vingts ares environ, situé au même lieu de Chanteloup, commune du Vaudelnay-Rillé, joignant au levant le chemin, au midi l'autre carrière, au couchant le sieur Richard, au nord la veuve Maitreau et Chicoteau.

Mis à prix à trois mille francs, ci 3,000 »

Total des mises à prix : six mille huit cents francs, ci 6,800 fr.

Tous ces biens sont situés dans le canton de Montreuil-Bellay, arrondissement de Saumur, département de Maine-et-Loire.

Le cahier de charges est déposé en l'étude de M^e PELLÉ, notaire à Montreuil-Bellay.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le vingt avril mil huit cent soixante-six.

CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le premier mai mil huit cent soixante-six, f^o c^o . Reçu un franc, dixième et demi, quinze centimes.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Présentement,

UNE MAISON,

Située à Saumur, rue des Payens, appartenant aux héritiers de M. Revelière, avec très-grand jardin, susceptible d'être divisée en deux locations.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire, et au concierge de la Mairie pour visiter la maison. (190)

A VENDRE

OU A LOUER

Présentement,

MAISON DE CAMPAGNE

AVEC JOLI JARDIN,

Située à la Croix-Cassée; près le Chapeau.

S'adresser à M. CORDOSE, tailleur, rue Saint-Jean. (208)

A LOUER

Présentement,

MAISON, située Grand'Rue, 47, près la Porte-du-Bourg, composée de salon, cuisine, deux chambres à coucher au premier, grenier, cave, cour, etc.

S'adresser à M. MARTINEAU, au bureau d'octroi de la gare. (222)

A CÉDER DE SUITE,

Pour cause de départ,

UN FONDS DE SERRURERIE,

Situé à Saumur,

Très-bien achalandé

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER DE SUITE,

UN MAGASIN

DE SELLERIE-CARROSSERIE,

Articles de Voyages et de Chasse,

A des conditions très-avantageuses.

S'adresser à M. BODIN fils aîné, rue d'Orléans, n^o 69. (165)

A LOUER

MAISON, avec cour et jardin, à Saumur, rue Verte, près du Champ-de-Foire. Cette maison est fraîchement restaurée.

S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois. (192)

Changement de domicile.

L'étude de M^e BINSSE, huissier à Saumur, est transférée rue Cendrière, n^o 8. (194)

On demande un apprenti pour le commerce de la nouveauté. S'adresser au bureau du journal.

M. DESSERT, distillateur à Richelieu (Indre-et-Loire), demande un voyageur sérieux, ayant déjà fait cette partie.

LE VERT

DE

LA PRAIRIE PONNEAU

Près et par la Gare des Marchandises du chemin de fer de Saumur,

SERA OUVERT LE 1^{er} MAI 1866.

Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux au vert dans cette prairie sont priées de s'adresser à M. CH. MILSONNEAU, négociant, rue Royale, à Saumur, et, sur la prairie, au garde.

Prix pour un mois : 30 francs, et 1 franc pour le garde.

On paiera en entrant.

(211)

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 28 AVRIL.			BOURSE DU 30 AVRIL.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862	66 70	» »	» 10	65 65	» »	1 05
4 1/2 pour cent 1852	96 50	» »	» 50	95 75	» »	» 75
Obligations du Trésor	457 50	» »	1 25	450 »	» »	7 50
Banque de France	3610 »	15 »	» »	3550 »	5 »	60 »
Crédit Foncier (estamp.)	1247 50	» »	7 50	1200 »	» »	47 50
Crédit Foncier colonial	600 »	» »	» »	600 »	» »	» »
Crédit Agricole	600 »	» »	15 »	600 »	» »	» »
Crédit industriel	665 »	» »	» »	647 50	» »	17 50
Crédit Mobilier	570 »	» »	10 »	556 25	» »	13 75
Comptoir d'esc. de Paris	830 »	» »	2 50	792 50	» »	37 50
Orléans (estampillé)	820 »	» »	2 50	805 »	» »	15 »
Orléans, nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes)	1100 »	» »	» »	1082 50	» »	17 50
Est	535 »	2 50	» »	530 »	» »	5 »
Paris-Lyon-Méditerranée	857 50	2 50	» »	845 »	» »	12 50
Lyon nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi	542 50	» »	2 50	550 »	7 50	» »
Ouest	540 »	2 50	» »	530 »	» »	10 »
C ^{ie} Parisienne du Gaz	1490 »	» »	10 »	1440 »	» »	50 »
Canal de Suez	407 50	2 50	» »	400 »	» »	7 50
Transatlantiques	467 50	» »	12 50	465 »	» »	2 50
Emprunt italien 5 0/0	48 80	» »	1 20	44 20	» »	4 60
Autrichiens	345 »	» »	5 »	320 »	» »	25 »
Sud-Autrich.-Lombards	375 »	» »	» »	347 50	» »	27 50
Victor-Emmanuel	90 »	» »	2 »	80 »	» »	10 »
Romains	74 »	1 »	» »	72 »	» »	2 »
Crédit Mobilier Espagnol	320 »	5 »	» »	300 »	» »	20 »
Saragosse	187 50	» »	3 50	172 »	» »	15 »
Séville-Xérès-Séville	39 50	» 50	» »	39 »	» »	» 50
Nord-Espagne	140 »	» »	» »	140 »	» »	» »
Compagnie immobilière	425 »	» »	8 75	405 »	» »	20 »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord	313 75	» »	» »	309 »	» »	» »
Orléans	305 »	» »	» »	302 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	303 50	» »	» »	297 »	» »	» »
Ouest	303 75	» »	» »	299 »	» »	» »
Midi	302 75	» »	» »	296 25	» »	» »
Est	307 »	» »	» »	301 25	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour la légalisation de la signature et contre.
En mairie de Saumur, le